

Institut Saint Nicolas

DAME- DITEP

90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU



Le dispositif ITEP

**Les enfants présentant
des troubles du comportement**

29 novembre 2023

Plan d'intervention

- ❖ L'Institut Saint Nicolas
- ❖ Le Dispositif ITEP
- ❖ S'approprier quelques pistes de réponses à partir de votre vécu et de cas concrets
- ❖ Questions diverses

L'Institut Saint Nicolas



- 90 enfants et adolescents accueillis
- 38 places en Institut Médico-Pédagogique
(DAME site de Rougemont le Château)
- 52 places en Dispositif ITEP
- 65 salariés

Loi 2002-2



Loi 2002-2 du 02 janvier 2002
rénovant l'action sociale
et médico-sociale

Les orientations de la loi



- Affirmer et promouvoir les droits des usagers ;
- Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins ;
- Pilotage du dispositif : meilleure articulation, planification, programmation, allocation de ressources, évaluation ;
- Instaurer une coordination entre les différents acteurs ;
- Rénover le statut des établissements publics.

Les outils pour la mise en oeuvre



- Le livret d'accueil ;
- La charte des droits et libertés ;
- Le contrat de séjour ;
- Un conciliateur ou médiateur ;
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
- Le projet d'établissement ou de service ;
- Le conseil de la vie sociale ou autre forme de participation des usagers.

Loi 2005



La loi du 11 février 2005,
pour l'égalité des droits et des
chances, la participation et la
citoyenneté des personnes
handicapées

Des principes en découlent :



- L'accessibilité : l'accès à tous pour tous
- La compensation : mesures individuelles rétablissant l'égalité des droits et des chances
- Droit à la scolarisation en milieu ordinaire
- Reconnaissance du handicap psychique

Décret 2009



- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'Éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les principaux points :



- Articulation entre Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Convention entre les établissements scolaires et les établissements ou services médico-sociaux (UE)
- Participation des personnels des établissements et services médico-sociaux à la formation du personnel de l'Education Nationale
- Création d'un groupe technique départemental de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes handicapés

Loi du 8 juillet 2013



- Refondation de l'Ecole de la République
- Droit à la scolarisation pour tous.
- Ecole Inclusive

Le P.P.A.



Chaque enfant ou adolescent, en fonction de ses capacités et de ses difficultés, bénéficiera d'un **P**rojet **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement comportant trois dimensions :

- Thérapeutique,
- Éducatif,
- Pédagogique.

Ces trois axes **sont indissociables** et contribuent à une prise en charge globale.

Dispositif ITEP



Extrait du décret du 6 janvier 2005

Art. D. 312-59-1. - Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.** Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2.

L'organisation et le fonctionnement en Dispositif ITEP



- Suite à la publication du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé , l'instruction du 2 juin 2017 qui précise et accompagne le déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD vient d'être publiée le 6 septembre 2017. Cette instruction appuiera l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du fonctionnement en dispositif : MDPH, organismes de protection sociale, services académiques et organismes gestionnaires en DITEP.

Dispositif ITEP



- 32 places en PMO (4 à 20 ans)

*dont 4 places dédiées au **Dispositif d'Accompagnement à la Formation Professionnelle***

- 20 places en internat ou semi-internat

10 places pour les jeunes d'âge primaire, classes à l'interne , inclusion scolaire

10 places pour les jeunes d'âge collège, classe externalisée, inclusion ou scolarité partagée

Cadre d'intervention



L'action de la PMO se caractérise par une prise en charge de l'enfant et de l'adolescent dans et avec son milieu habituel :

- La famille,
- L'école, son enseignant, son AESH
- La vie associative.

Cela nécessite une **indispensable coopération** des familles qui sont en permanence associées, informées et soutenues.

Description clinique



Incidences sur les
apprentissages

Quelles réponses à
apporter en classe?

Elèves perturbateurs ou troubles du comportement?



✓ Manifestations réactionnelles

- volonté de s'opposer

✓ Problèmes d'adaptation plus sérieux: impossibilité de faire autrement

- **la Fréquence**
- **La durée**
- **L'intensité**
- **La constance**
- **La complexité**

Des potentialités qui ne manquent pas



- Vivacité d'esprit
- Capacité à détecter les failles
- Capacité de réflexion
- Adaptabilité circonstancielle

Un contrôle difficile des émotions et grande instabilité psychique



- Manque d'empathie
- Difficulté de mettre en mot leurs émotions
- Difficultés à se décentrer
- Interprétation

Une estime de soi très dégradée



- La peur de l'échec, de laisser des traces

Ardoise velleda, refaire ex où il réussit

- Ils veulent « tout » sans le moindre « manque ». Faire des choix restent compliqué.

Plan de travail avec plusieurs travaux à faire

- L'emprise pulsionnelle est importante

Difficulté du lien



- Recherche de la relation avec l'adulte tout en la fuyant
- Peur de dépendre de l'adulte
- Ne pas être à la bonne distance
- Vérification de la solidité du lien
- Pas la capacité à être seul parmi les autres
 - *Se mettre à côté d'eux pour les rassurer*
 - *Anticiper les moments où ils ont besoin de l'adulte (code sur la table)*

Un rapport perturbé à la temporalité



- C'est le règne de l'immédiateté: tout, tout de suite
- Impossibilité de différer
- Le futur est fantasmé
- Perturbation du repérage dans leur histoire et dans le temps
- Les changements peuvent être source d'angoisse
 - - *beaucoup de rituels, anticiper*

Un brouillage des liens intergénérationnels



- La représentation des rôles et place de chacun au sein de la famille est souvent ambiguë, fluctuante, floue
- Recherche des limites par des conduites à risques

Une intolérance à la frustration



- Recherche du plaisir immédiat
- Toute puissance, n'accepte pas la frustration
- Incapable de revenir sur un acte « non ce n'est pas moi »
- Rapport à la loi de l'ordre du déni
 - *Employer l'humour, le second degré*
 - *Pas se mettre à côté d'eux mais en face avec une table entre vous*

Un rapport à la loi difficile et fluctuant



- Difficulté à s'inscrire dans un cadre, un règlement, des codes, une règle
- Attribution à l'autre de la responsabilité
- Méconnaissance des règles de vie commune attendues dans un groupe
- Tentative régulière de contrevenir à ces règles
- *Travailler la loi (l'interdit) la règle (négociable) en passant par le corps et jouer à transgresser la règle pour voir les conséquences: travailler les émotions et y mettre des mots, du langage*
- *Fiche « d'évènements indésirables »: trace*
- *Lister les comportements attendus*

Beaucoup d'instabilité psychique et motrice



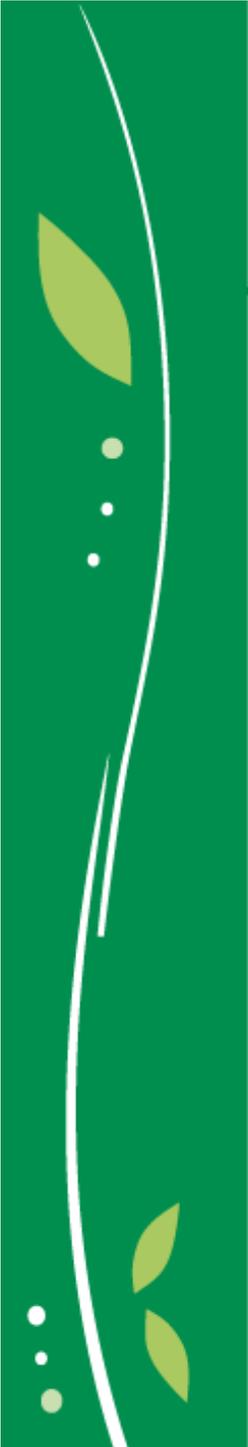
- Agitation, éparpillement
- Trouble de la concentration
- Pas les codes pour rentrer en relation
- Ne savent pas jouer ni construire
- Mécanisme de défense contre l'angoisse, la dépression.
 - *Leur permettre de bouger en classe*
 - *Les « épuiser », être dans l'initiative, course chronométrée puis on se met au travail par ex*

La peur d'apprendre



- Sorties de classe, fuir, s'échapper...
- Attaque des objets liés au savoir
- Peur d'apprendre, pas de liens, d'inférences
- N'accepte pas les règles (d'orthographe), les limites (math)
- N'accepte pas les réponses des autres, des adultes

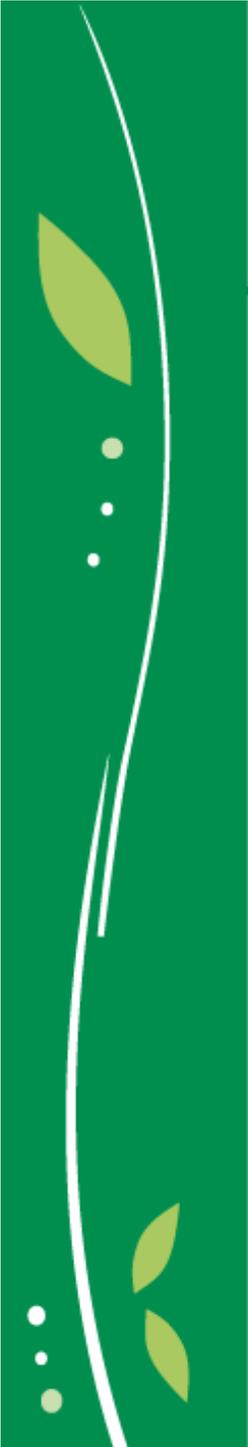
Principes et postures



Le travail en équipe

 *Ne jamais rester seul*

- Penser la place de l'enfant dans la classe
- Aménager un coin « repos »



∞ Garder une attitude constante

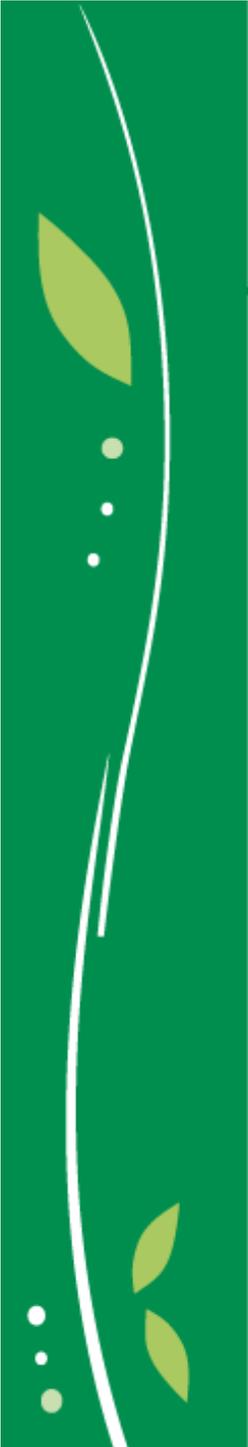
➤ Associer la classe à l'accueil de cet élève

- Donner des consignes simples, claires et comprises.
- Fixer des objectifs simples, clairs et précis.

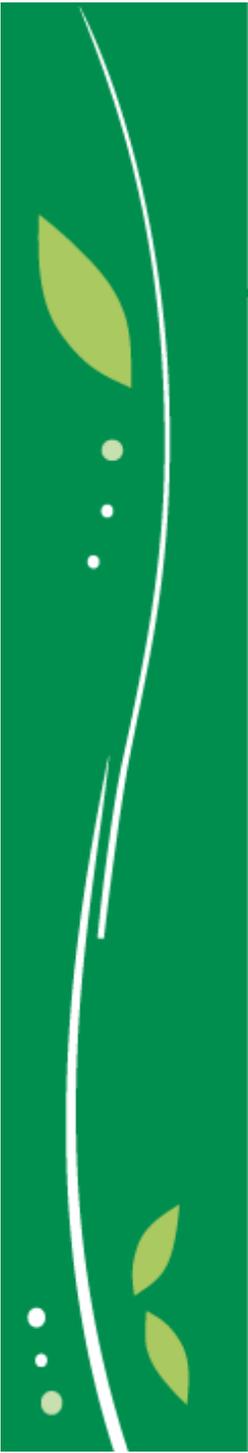
➤ Mettre l'élève en situation de réussite

- Prendre en compte ses difficultés de repérage dans le temps

🌀 Ajuster la réponse à la nature du comportement inapproprié



 Anticiper les difficultés



➤ Gérer les moments de crise

 Penser la place de la sanction

En cas de crise : quel protocole ?

- ✓ Ne pas soi-même se mettre en crise...
- ✓ Savoir qui est la personne ressource au sein de l'école
- ✓ Créer un dispositif d'appel à l'aide
- ✓ Intervention de la tierce personne
- ✓ Mise à l'abri des regards des autres/ de la personne avec qui il est en conflit (si c'est le cas)
- ✓ Ne pas discuter à chaud, mais parler doucement et rassurer
- ✓ Proposer des dérivatifs, activités que le jeune aime, y compris du pur ludique : l'urgence est d'apaiser
- ✓ Si cela dure savoir qui appeler Relais institutionnel / Relais familial

En résumé, les postures à privilégier



- ✓ Etre dans l'empathie bienveillante
- ✓ Assurer la continuité du lien
- ✓ Etre maître de soi
- ✓ Sanctionner les actes sans punir le sujet
- ✓ Privilégier les points d'appui et travailler les points d'amélioration
- ✓ Construire le vivre ensemble
- ✓ Observer pour comprendre afin de prendre en compte
- ✓ Rester professionnel

Bibliographie:

- « ***Scolarité et troubles du comportement, des solutions pour enseigner*** »

Ed Champ Social d'Alain KROTENBERG et Eric LAMBERT

- « ***Troubles du comportement en milieu scolaire*** »

Ed RETZ de Bruno EGRON et Stéphane SARAZIN

- <https://padlet.com/pierregirin/c5164yax4q7bcf2b>

www.fondation-arcenciel.fr



Siège Social
44 A rue du Bois Bourgeois
25200 Montbéliard

Reconnue d'utilité publique depuis 1981